

Règlement intérieur du club
Saison 2021/2022
Iaido Club Tarascon-Beaucaire

- **Art 1 :** Tout les adhérents devront remplir la fiche d'inscription sans exception.
- **Art 2 :** Les personnes pratiquant les activités sur les tatamis devront être en tenue (kimono ou autres et obligatoirement sans chaussures) et à l'heure pour les séances d'entraînements.
- **Art 3 :** Les parents devront accompagner leurs enfants jusqu'à l'intérieur du dojo. A la fin du cours les parents devront recupérer leurs enfants à l'intérieur du dojo.
- **Art 4 :** Le club se dégage de toute responsabilité pour les accidents et incidents qui surviendraient à l'extérieur du dojo.
- **Art 5 :** Seul le président et les membres du bureau ont « autorité » afin de régler les litiges qui pourrait survenir au sein du club.
- **Art 6 :** Les cotisations payées ne seront remboursées sous aucun prétexte.
- **Art 7 :** Le comite directeur se réserve le droit de sanctionner toute personne adhérente de l'association qui s'opposera de manière éloquente aux directives formulés par celui-ci.
- **Art 8 :** Les remarques et les suggestions seront à faire au président par courrier ou courriel
- **Art 9 :** Les bracelets, chaînes, bagues, barrettes, montres, gourmettes, boucles d'oreilles sont formellement interdits pour la pratique de IAIDO. La personne qui ne respectera pas cet article se verra refuser l'accès à la salle d'entraînement.

Signature, Lu et approuvé :

.....
Autorisation de divulgation de photos

Je soussigné Mautorise / n'autorise pas que des photos de
.....soient prises et divulguées au seul bénéfice du calendrier illustré, de la presse et des Animations de l'association du club IAIDO Tarascon Beaucaire.

Signature, Lu et approuvé :